

ARRETE MUNICIPAL
n° 2021 - 81
Réglementation de la circulation sur la route des Creuses (RD 16)
zone en agglomération
Travaux de montage de balcon sur les immeubles « CONSTELLIA »

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de l'entreprise ALPHA MODULES du 16 juin 2021 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route des Creuses (RD 16) – zone en agglomération - durant les travaux de montage de balcons sur les immeubles « CONSTELLIA » afin d'assurer la sécurité des usagers de ces voies et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que leurs interventions pourraient provoquer, du fait de leur emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1

Du lundi 28 juin au vendredi 02 juillet 2021, la circulation sera **perturbée (alternat par feux tricolores et vitesse limitée à 30 km/h)** sur la route des Creuses (RD 16) – zone en agglomération - durant les travaux de montage de balcons sur les immeubles « CONSTELLIA ».

Article 2

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise ALPHA MODULES, chargée des travaux.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise ALPHA MODULES (RUMILLY 74150) – a.pelletier@groupepelletier.fr et infos@alpha-modules.fr

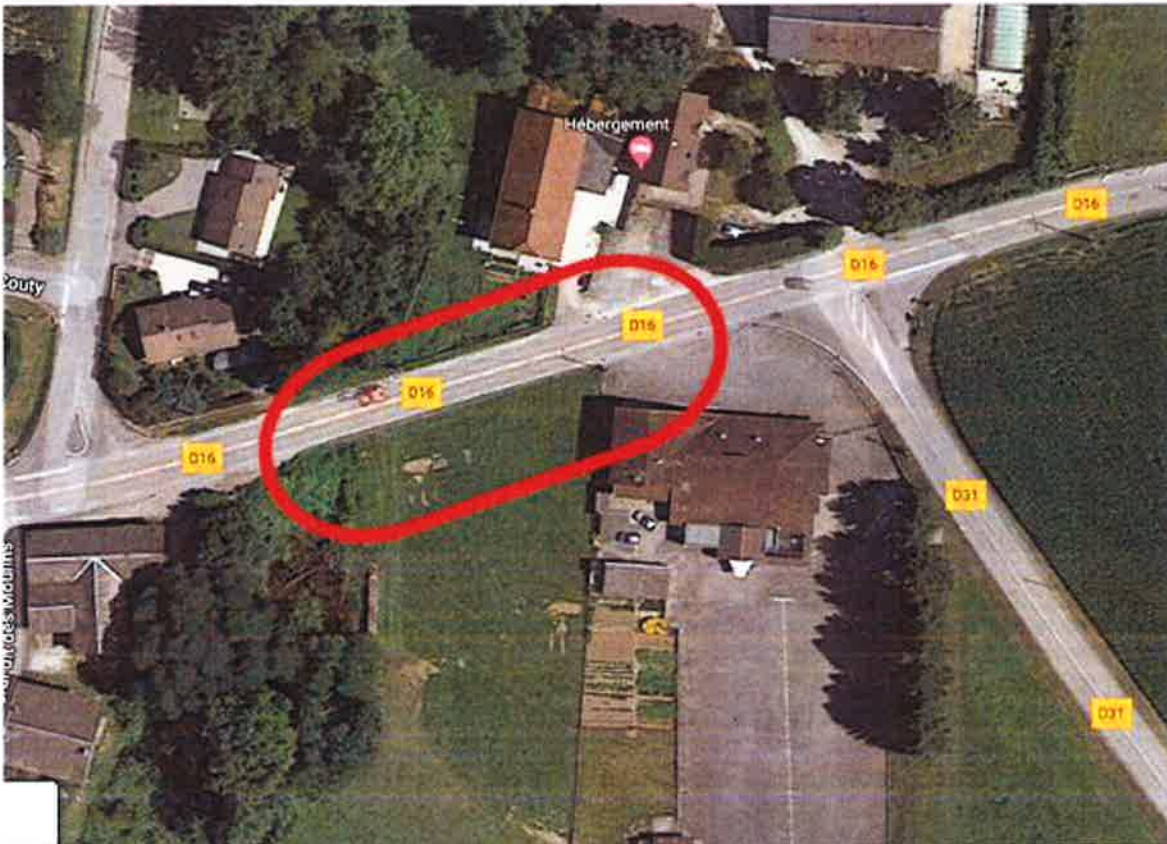
SALES, le 24 juin 2021

Roger CHARVIER,
Maire-Adjoint,
Responsable Urbanisme



Copies :

- Département de la Haute-Savoie - Pierre.KATCHETKOF@hautesavoie.fr et gestiondp_arrondissementannecy@hautesavoie.fr
- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Alexandre NUBLAT – alexandre.nublat@mairie-sales.fr



La position des balcons :